Dépôt électronique des thèses

Anne-Laure Briet, Dominique Deslondes
Bibliothèque - Université Paul Valéry Montpellier
Février 2015

Points abordés :

1/ Contexte : des Archives ouvertes à la décision des établissements

2/ Cadre juridique de la thèse

3/ Dépôt électronique : mode d'emploi

4/ Résultats : signalement, diffusion, conservation

1/ Contexte : pourquoi parler de thèses électroniques aujourd'hui ?

- **Évolution** de l'information scientifique **vers une forme électronique** et un accès web
- La **visibilité rapide** de l'information scientifique sous forme numérique devient un enjeu pour :
  - les communautés de recherche
  - les auteurs : chercheurs et docteurs
  - les organismes de recherche, les universités, les laboratoires, les écoles doctorales.

1/ Contexte

- Il existe plusieurs modalités de mise à disposition en ligne et ≠ acteurs :
  - **circuits commerciaux « traditionnels »** : PUF, H. Champion, Oxford, Cambridge, Routledge,…
  - circuits reposant sur l'appropriation par des **acteurs non commerciaux** : universités, institutions, communautés de chercheurs, etc.

- Ces modèles éditoriaux sont différents et complémentaires
  - mais avec un réel enjeu « politique »: à qui appartient la recherche (aux auteurs ou aux éditeurs) ?

1/ Contexte

- En particulier : le mouvement des Archives Ouvertes
  - mettre en libre accès les résultats de la recherche avec diffusion rapide, visibilité maximale, garantie de pérennité.
- Un exemple français : HAL
  - initiative nationale : CNRS + CPU
  - un portail pour les LSHS : HAL-SHS (70 000 documents)
  - un portail dédié aux thèses et HDR : TEL (47 000 documents)
  - auto-archivage des publications et des travaux non publiés
  - auto-archivage complété par archivage institutionnel : ex : UPV a voté en CS l'archivage dans TEL
- Thèses : Cyberthèses pour Lyon II, Thèses des universités de Montpellier

1/ Contexte

- Thèses = une part importante de l'activité de recherche des universités
  - élément pris en compte par les évaluations (AERES,…)
- Elles sont rédigées sous forme électronique…
- Mais elles avaient un circuit « confidentiel » :
  - diffusion restreinte ou problématique (papier + microfiche): peu de visibilité, nombre de lecteurs réduit (moins de 10 par thèse, la plupart du temps)
  - pérennité des données difficile à assurer

1/ Contexte

- Une démarche de valorisation et d'accès libre aux résultats de la recherche

- Contexte légal : arrêté du 7 août 2006

⇒ **depuis le 1er janvier 2010, à Montpellier : dépôt électronique et diffusion des thèses en ligne** (via le site de la Bibliothèque Interuniversitaire)

Quelques chiffres : 460 thèses de l'Université Paul Valéry ont été déposées en version électronique

Points abordés :

1/ Contexte : des Archives ouvertes à la décision des établissements

2/ Cadre juridique de la thèse

3/ Dépôt électronique : mode d'emploi

4/ Résultats : signalement, diffusion, conservation

2/ Cadre juridique de la thèse

■ Problème(s) : une thèse est à l'intersection de 6 domaines juridiques principaux

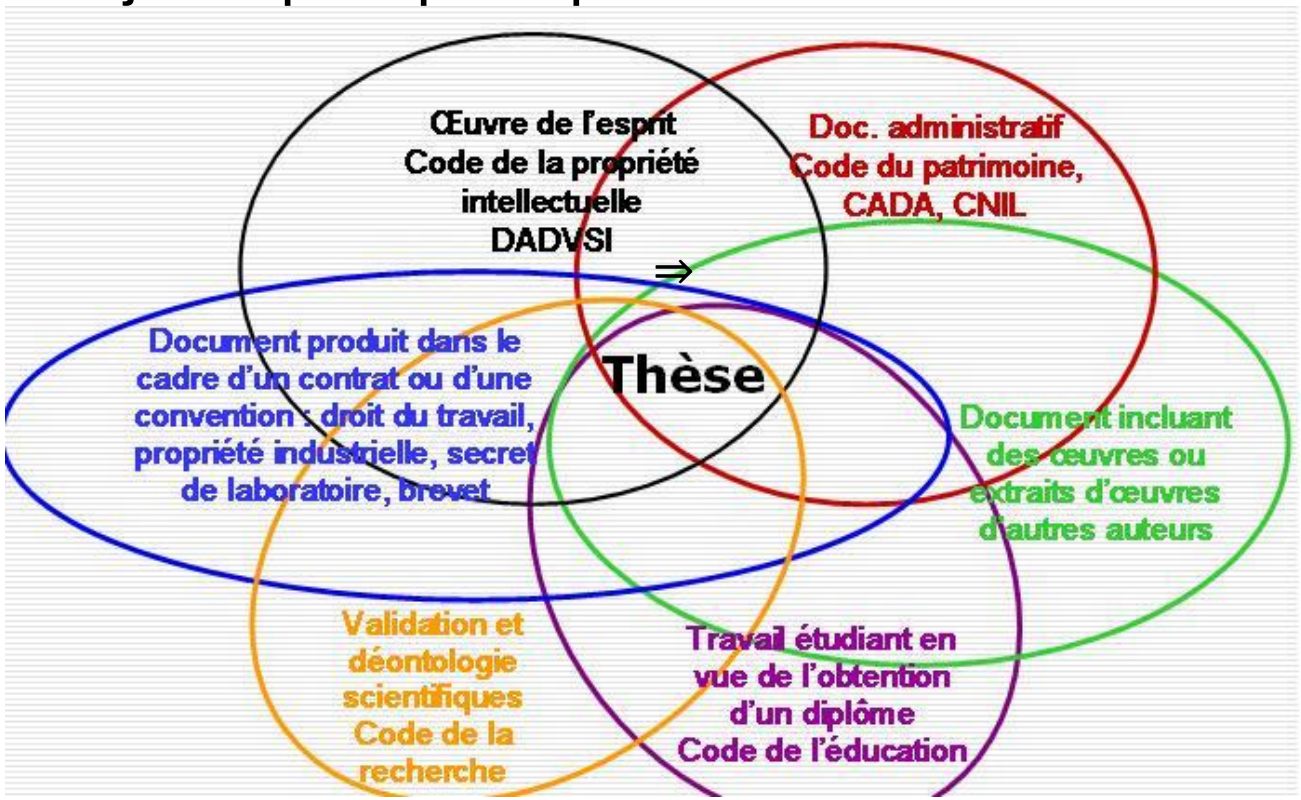
Œuvre de l'esprit
Code de la propriété intellectuelle
DADVSI
Doc. administratif
Code du patrimoine,
CADA, CNIL
⇒
Document produit dans le cadre d'un contrat ou d'une convention : droit du travail, propriété industrielle, secret de laboratoire, brevet
Thèse
Document incluant des œuvres ou extraits d'œuvres d'autres auteurs
Validation et déontologie scientifiques
Code de la recherche
Travail étudiant en vue de l'obtention d'un diplôme
Code de l'éducation

Statut juridique d'une thèse. © R. Creppy, 2007.

2/ Cadre juridique de la thèse

- **Code du patrimoine** : ⇒ **diffusion intranet obligatoire** (hors confidentialité)
- **Code de l'éducation** : les aspects administratifs
- **Droit des obligations** : les aspects contractuels
- **Et autres cas spécifiques** : droits de la personnalité (respect de la vie privée, image), secret défense…

Mais surtout : **code de la propriété intellectuelle**

2/ Cadre juridique de la thèse

- Propriété intellectuelle = protection des œuvres de l'esprit

  ! : une idée ou un concept ne se protègent pas en eux-mêmes, ils doivent être matérialisés

- <u>Deux aspects de la propriété intellectuelle :</u>
  - propriété industrielle : s'acquiert par dépôt (brevet, marque,…)
  - propriété littéraire et artistique = le droit d'auteur est acquis du seul fait de la création d'une œuvre originale

- <u>Droit d'auteur en 2 parties aussi :</u>
  - droit moral (perpétuel) : paternité, respect de l'œuvre,…
  - droit patrimonial (durée : 70 ans après le décès de l'auteur) : droit d'exploitation de l'œuvre, notamment représentation et reproduction

2/ Cadre juridique de la thèse

- Vous êtes l'auteur de la thèse : vous bénéficiez automatiquement du droit d'auteur et de sa protection
  - ex. : protection contre la contrefaçon et le plagiat
  - ex. : personne ne peut diffuser votre thèse sur internet sans votre accord explicite
- Mais vous êtes probablement amenés à utiliser (exploiter) dans votre thèse des éléments dont vous n'êtes pas l'auteur ou l'unique auteur ⇒ vous devez respecter la propriété intellectuelle et vous assurer d'avoir le droit d'utiliser ces éléments
  - ex : photographies, reproductions d'œuvres d'art, cartes…

2/ Cadre juridique de la thèse

- Cas d'une citation courte ou d'une analyse : accepté, à condition de mentionner l'auteur et la source
- Cas d'une œuvre du domaine public (70 ans après le décès de l'auteur) : peut être reproduite, à condition de mentionner l'auteur et la source
- Dans tous les autres cas : nécessité d'obtenir l'accord écrit de l'auteur pour une utilisation spécifique prévue (reproduction et représentation) ou cas de l'exception de recherche.

2/ Cadre juridique de la thèse

L'**exception de recherche** (précisée par l'accord sectoriel de novembre 2014) vous permet de diffuser dans votre thèse, y compris sur Internet :

- **Livres et périodiques** (papier ou numérique, hors manuels) : fragments d'une ampleur raisonnable et non substituables à la création dans son ensemble (sauf œuvres courtes tel que les poèmes, diffusables en intégralité)
- **Manuels** : 4 pages consécutives (dans la limite de 10% de l'oeuvre)
- **Musique imprimée** : Pas de diffusion sur internet autorisée, mais diffusion intranet possible de 3 pages consécutives (dans la limite de 10% de l'oeuvre)
- **Arts visuels** : au maximum 20 œuvres, définition limitée à 400 x 400 pixels, résolution de 72 DPI.

2/ Cadre juridique de la thèse

Mais une exception de recherche très contraignante :

- Ne s'applique qu'aux œuvres couvertes par l'accord sectoriel : vérification à effectuer sur le site du CFC (http://www.cfcopies.com/copie-pedagogique/repertoire-oeuvres)
- L'établissement doit déclarer l'utilisation de ces œuvres auprès des représentants des ayants droits
- Les images ne doivent pas pouvoir être extraites de la thèse
- L'auteur de la thèse ne doit pas avoir conclu de contrat d'édition avant la mise en ligne

2/ Cadre juridique de la thèse

Donc 4 cas possibles pour la diffusion:

- soit il s'agit d'une œuvre tombée dans le domaine public
- soit vous êtes dans le cadre de la citation courte ou de l'analyse
- soit vous êtes dans le cadre de l'exception de recherche
- soit vous avez l'accord explicite des ayants droit pour l'utilisation sur un périmètre donné (ex. intranet/internet)

Si aucun de ces cas : vous ne pouvez pas insérer dans la version de diffusion de votre thèse les éléments en question (*mais tolérance pour la version de travail papier) .*

2/ Cadre juridique de la thèse

Deux situations possibles :

1. Il n'y a pas de problème de droit d'utilisation des œuvres

Dans ce cas, une seule version de la thèse :

- version de diffusion = version complète = version papier communiquée aux rapporteurs et au jury

2. Vous ne possédez pas tous les droits de diffusion des œuvres reproduites

Dans ce cas, création de 2 versions :

- une version complète (ou d'archivage), qui sera archivée au CINES
- une version partielle de diffusion = version expurgée des éléments problématiques.

2/ Cadre juridique de la thèse : cas des œuvres d'art

Version complète non diffusée

Fig. 10 : Initiale ornée
Source : BIU

p.110

Version partielle de diffusion

« Œuvre non reproduite par respect du droit d'auteur »

Fig. 10 : Initiale ornée
Source : BIU

p.110

Rem : les figures sont numérotées, légendées, elles portent nécessairement l'indication de la source. L'ensemble de ces éléments est repris dans la table des illustrations.

2/ Cadre juridique de la thèse : cas des articles

Eventuellement°: version complète non diffusée¶

Real time in situ hard X-ray texture evolution during the annealing of rolled CuNi tapes

p.110¶

Version partielle de diffusion¶

Article publié in Appl. Phys. A 90, 179-184 (2008)
DOI: 10.1007/s00339-007-4254-8.¶
Article original disponible sur springerlink.com.¶

Real Time in situ hard X-ray texture evolution during the annealing of rolled CuNi tapes

p.110¶

En général, les auteurs peuvent utiliser la version préprint de leur article publié à condition que la référence et le lien sur le site de l'éditeur soient explicites. Voir HELOISE et SHERPA/RoMEO

Points abordés :

1/ Contexte : des Archives ouvertes à la décision des établissements

2/ Cadre juridique de la thèse

3/ Dépôt électronique : mode d’emploi

4/ Résultats : signalement, diffusion, conservation

3/ Dépôt électronique : mode d'emploi

- **Le dépôt électronique est obligatoire** pour tous les doctorants de toutes les ED des universités de Montpellier
- Le dépôt électronique accompagne les principales étapes administratives.
- Ce qui est obligatoire **a minima** : **diffusion de la thèse sur l'Intranet** de l'université (consultation sur le campus par toute personne et à distance pour les membres de la communauté universitaire)

3/ Dépôt électronique

- Les fichiers électroniques doivent être **déposés sur la plate-forme de l'ADUM** (http://www.adum.fr/), dans votre espace personnel

- Remarque : les exemplaires « papier » pour rapporteurs et membres du jury persistent, mais ils n'ont pas de valeur légale. **La version officielle est la version électronique**.

3/ Dépôt électronique :
Modèle de page de titre obligatoire

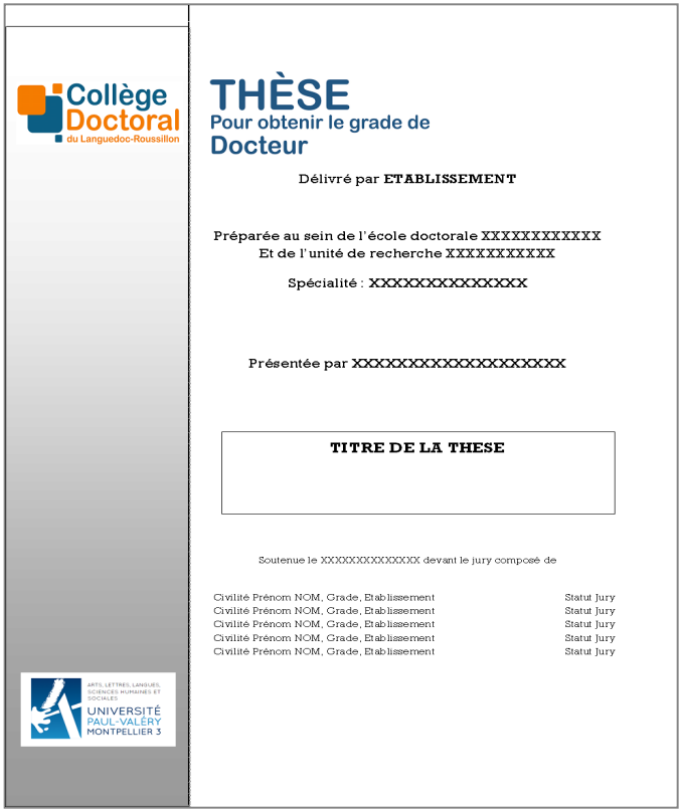

Collège Doctoral du Languedoc-Roussillon

THÈSE
Pour obtenir le grade de
Docteur

Délivré par **ETABLISSEMENT**

Préparée au sein de l'école doctorale XXXXXXXXXXX
Et de l'unité de recherche XXXXXXXXXX

Spécialité : XXXXXXXXXXXXXX

Présentée par XXXXXXXXXXXXXXXXXXX

TITRE DE LA THESE

Soutenue le XXXXXXXXXXXX devant le jury composé de

Civilité Prénom NOM, Grade, Etablissement	Statut Jury
Civilité Prénom NOM, Grade, Etablissement	Statut Jury
Civilité Prénom NOM, Grade, Etablissement	Statut Jury
Civilité Prénom NOM, Grade, Etablissement	Statut Jury
Civilité Prénom NOM, Grade, Etablissement	Statut Jury

UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY MONTPELLIER 3

http://collegedoctoral.pres-suddefrance.fr/

3/ Dépôt électronique

A mettre obligatoirement sur la page de titre:

- Logos du collège doctoral et de l'université (dans le bandeau de gauche)
- Nom de votre établissement et de votre école doctorale
- Type de doctorat
- Champ disciplinaire
- Nom et prénom de l'auteur
- Titre de la thèse en français
- Date de soutenance
- Composition du jury

3/ Dépôt électronique : structure du document

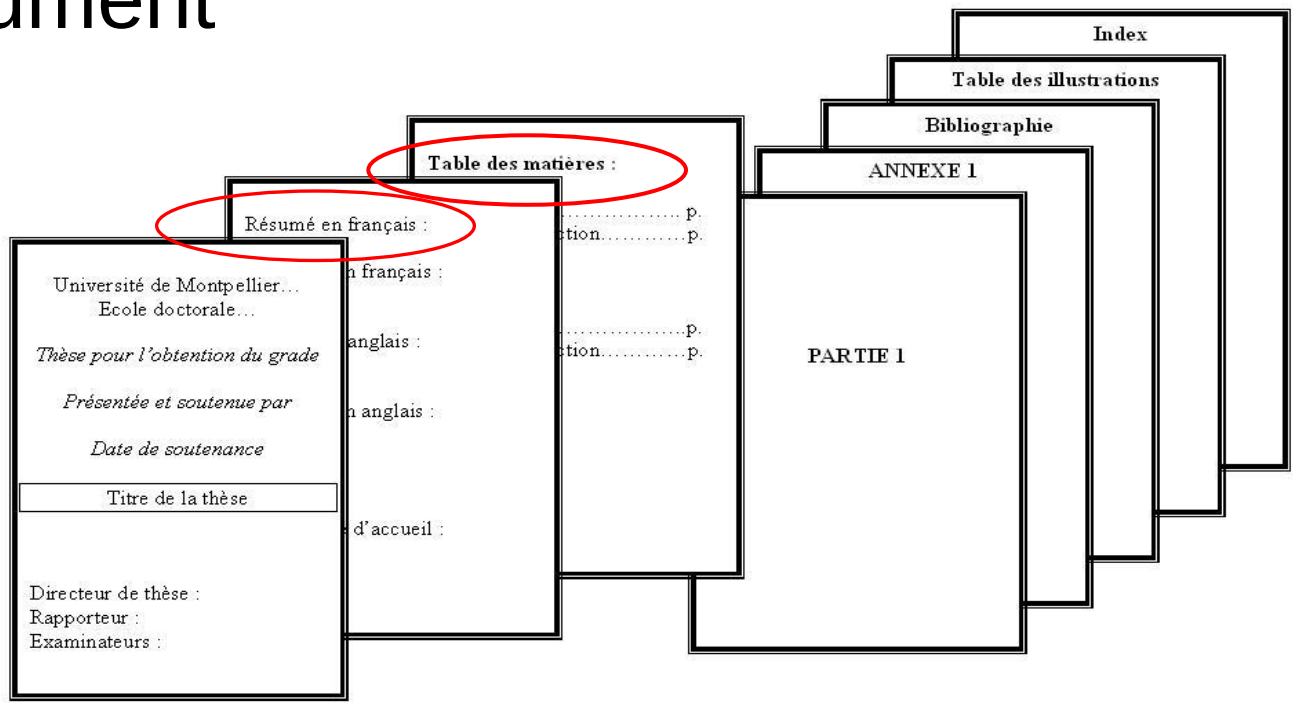

A insérer obligatoirement en début de document : **résumé + mots-clés** en français et en anglais, puis **table des matières** (ou sommaire). En fin de document : **annexes** éventuelles puis **bibliographie**, et enfin **index** éventuels.

Attention : évitez les pages blanches!

3/ Dépôt électronique : formats des fichiers

- Chaque version de la thèse doit être :
  - au format PDF (version 1.4 ou plus)
  - en un seul fichier (sauf si fichier très lourd : + 80 Mo : dans ce cas, fractionner)
  - nom de fichier : [année]_[NOM]_[type de fichier]

    Ex. : 2015_DUPONT_arch **OU** 2015_DUPONT_diff
- Remarques :
  - générer du PDF est maintenant facile, directement depuis Word ou OpenOffice
  - attention : pour la version d'archivage, ne pas appliquer de protections
  - actuellement : pas de gestion d'autres formats (ex. multimédia)
  - pour vérifier que votre fichier est bien formé : http://facile.cines.fr

3/ Dépôt électronique

Deux dépôts obligatoires :

- Premier dépôt dans la limite de **3 semaines avant soutenance** (impératif pour la soutenance)
- Deuxième dépôt dans la limite de **3 mois après soutenance**
  - Si le jury a demandé des corrections : le 2nd dépôt comprend les corrections demandées
  - Si le jury n'a pas demandé de corrections : le 2nd dépôt est identique au 1er.

3/ Dépôt électronique

- Dépôt avant soutenance (date limite : - 3 semaines) :
  - préparer les éventuelles versions (archivage/diffusion), chacune en un seul fichier (sauf si fichier trop lourd)
  - générer le format PDF pour la / les version(s)

    Rappel : pas de protection pour la version d'archivage
  - déterminer le périmètre de diffusion : intranet ou internet ?
  - vérifier sur votre compte ADUM : titre, résumé (1700 caractères max), mots clés (6 conseillés), vos coordonnées
  - dépôt du ou des fichiers sur votre compte ADUM
  - Attestation de dépôt à imprimer et à signer

3/ Dépôt électronique

- Deuxième dépôt, après soutenance :
  - dans la limite de 3 mois après la soutenance
  - apporter à la thèse les corrections demandées par le jury
  - si pas de corrections : 2nd dépôt identique au 1er
  - vérifier les données sur votre compte Adum
  - Attestation de dépôt à imprimer et à signer

3/ Dépôt électronique

L’attestation de dépôt comporte 2 parties :

- Le certificat de conformité :
  - Vous garantissez que le fichier électronique diffusé correspond bien à la thèse présentée et évaluée en soutenance
  - Vous précisez si la version de diffusion est différente de la version d’archivage (attention ce document vous engage : vous certifiez que la version diffusée respecte la propriété intellectuelle)
- L’indication des licences d’utilisation :
  - Choix du périmètre de diffusion et de la licence d’utilisation (droits de copie, enregistrement, impression) : rappel des termes du contrat de diffusion

3/ Dépôt électronique : Le certificat de conformité

CERTIFICAT DE CONFORMITE
AVEC LA VERSION DE SOUTENANCE
Indication des licences d'utilisation

Exemplaire administration *Exemplaire étudiant*

Je soussigné(e) (nom, prénom) .....atteste par la présente la conformité entre les versions de ma thèse (titre de la thèse) .....
.....
déposées sous forme numérique (dans mon espace personnel ADUM) et la version présentée lors de la soutenance.

Email :

Il consiste en :

- **Une version d'archivage et diffusion :**
  Nom de fichier : [année]_[votre nom]_[type de version]
  Formet : pdf
  Taille :
  Date de dépôt :

La version d'archivage est le strict équivalent électronique de l'exemplaire évalué par le jury. Si vous possédez les droits de diffusion de toutes les œuvres reproduites dans votre thèse, cette version peut être diffusée.

3/ Dépôt électronique : Le contrat de diffusion

Rappel des termes du contrat :

- l'auteur confère à l'Université Paul Valéry - Montpellier le droit de diffuser et de communiquer l'œuvre au public via le réseau internet c'est-à-dire le droit de représentation via le réseau Internet et le droit de reproduction nécessaire à la représentation. La diffusion de la thèse sur Internet se traduit notamment par un signalement sur HAL/TEL : **Oui / Non**
- l'auteur confère de plus à l'Université Paul Valéry - Montpellier le droit de reproduction incluant notamment le droit d'impression et le droit de copie sur tous supports : **Oui / Non**

3/ Dépôt électronique : Cas particuliers

- Le cas de la confidentialité : vous effectuez les dépôts, la diffusion ne sera effective qu'au terme de la période de confidentialité définie par le jury.
  - Attention : la confidentialité est limitée dans le temps de manière raisonnable.

- Pour des raisons de qualité scientifique, le jury peut s'opposer à la diffusion de votre thèse sur Internet, même si vous aviez exprimé ce souhait.
  - La diffusion est limitée à l'Intranet de l'établissement
  - Vous pouvez diffuser votre thèse sur une archive ouverte (TEL), mais pas de retrait ultérieur possible.

3/ Dépôt électronique

- Texte de référence : Le *Guide du doctorant,* sur le site de l'Abes :

http://www.abes.fr/Theses/Espace-pour-les-doctorants

- Site Thèses en ligne : mode d'emploi

http://theses-en-ligne.fr/montpellier

- Voir aussi les consignes de votre ED

Points abordés :

1/ Contexte : des Archives ouvertes à la décision des établissements

2/ Cadre juridique de la thèse

3/ Dépôt électronique : mode d'emploi

4/ Résultats : signalement, diffusion, conservation

4/ Résultat : signalement, diffusion, conservation

- Signalement : catalogue BIU, Sudoc, Thèses.fr, autres portails
- Diffusion : sur le site de la BIU
- Si diffusion sur Internet : HAL/TEL, portail européen DART-Europe
  - **Une thèse en ligne est bien plus consultée et citée (+ 250% de citations)**
  - Remarque : Si auto-archivage sur TEL, pas de possibilité de retrait pour l'auteur. En revanche si dépôt par la BIU, le retrait est possible
- Conservation pérenne des fichiers (Cines)

4/ Résultat : le signalement

Exemple du Sudoc

Identifiant pérenne de la notice :	http://www.sudoc.fr/151794014
Titre :	Mécanismes cognitifs du changement de langue chez les multilingues [Ressource électronique] : é comportementales et électrophysiologiques / **Xavier Aparicio** ; sous la direction de Manuel Jimen Mémoire ou thèse (version d'origine)
Alphabet du titre :	latin
Auteur(s) :	**Aparicio, Xavier** (1983-....). Auteur Jiménez, Manuel (19..-.... ; psychologue). Directeur de t Université Paul Valéry (Montpellier). Université de souten École doctorale 60, Territoires, Temps, Sociétés et Déve soutenance
Date(s) :	2010
Langue(s) :	français
Pays :	France
Editeur(s) :	[S.l.] : [s.n.], 2010
Description :	Données textuelles
Num. national de thèse :	2010MON30078
Accès en ligne :	Accès au texte intégral http://www.theses.fr/2010MON30078/document
Thèse :	Thèse de doctorat : Psychologie : Montpellier 3 : 2010
Notes :	Titre provenant de l'écran-titre. - Partenaire(s) de reche
Format du document :	PDF
Configuration requise :	Configuration requise : un logiciel capable de lire un fichie
Résumé :	Dans ce travail, nous étudions les mécanismes du change visuelle de mots chez des trilingues français /anglais /esp examiné les processus d'accès pour chacune des langues des autres langues. Nous nous sommes ensuite interrogé

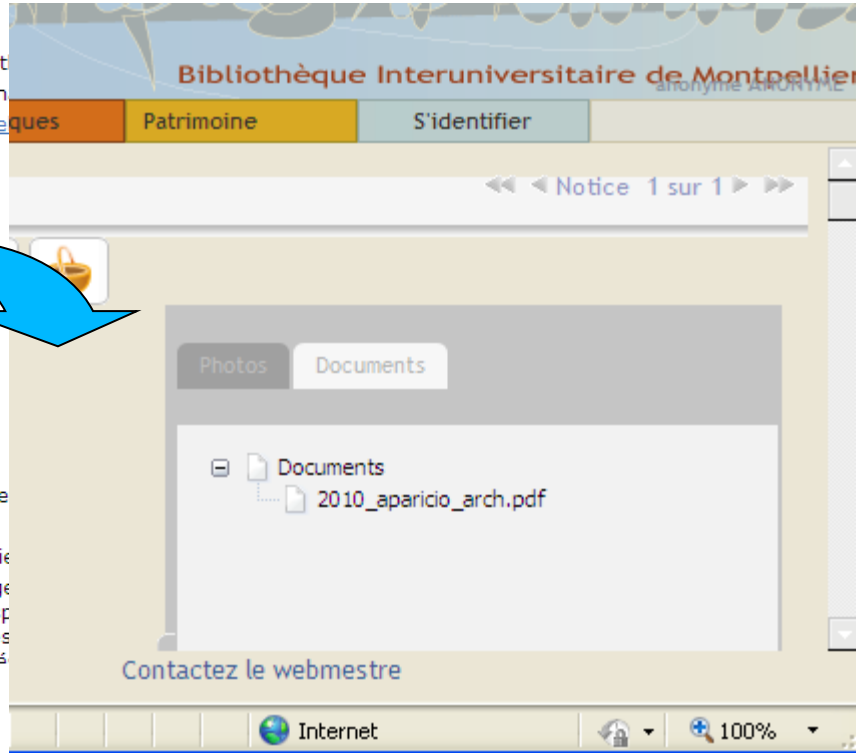

4/ Résultat : la diffusion

Exemple du site de la BIU

Document diffusé

Conditions de diffusion	Document diffusé dans sa version complete conforme à la version de soutenance sur Internet.
Conditions d'utilisation	Attention : L'auteur permet à tous les usagers l'impression et la ré-utilisation de partie du document (citation courte).

Thèse

Titre	Mécanismes cognitifs du changement de langue chez les multilingues : études comportementales et électrophysiologiques
Titre (autre langue)	Cognitive mechanisms of language switching in trilinguals : behavioral and electrophysiological studies
Auteur	Aparicio, Xavier
Université de soutenance et Co-tutelle	Université de Montpellier 3
Date de soutenance	14/12/2010
Directeur de thèse	Jimenez, Manuel
École doctorale	École doctorale 60, Territoires, Temps, Sociétés et Développemen
Laboratoire et partenaire de recherche	LABORATOIRE DE PSYCHOLOGIE
Discipline	Psychologie
Résumé français	Dans ce travail, nous étudions les mécanismes du changement de langue lors de la

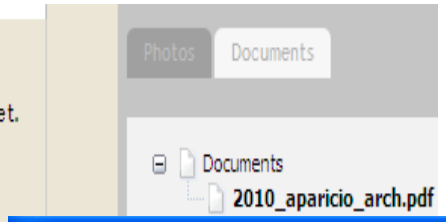

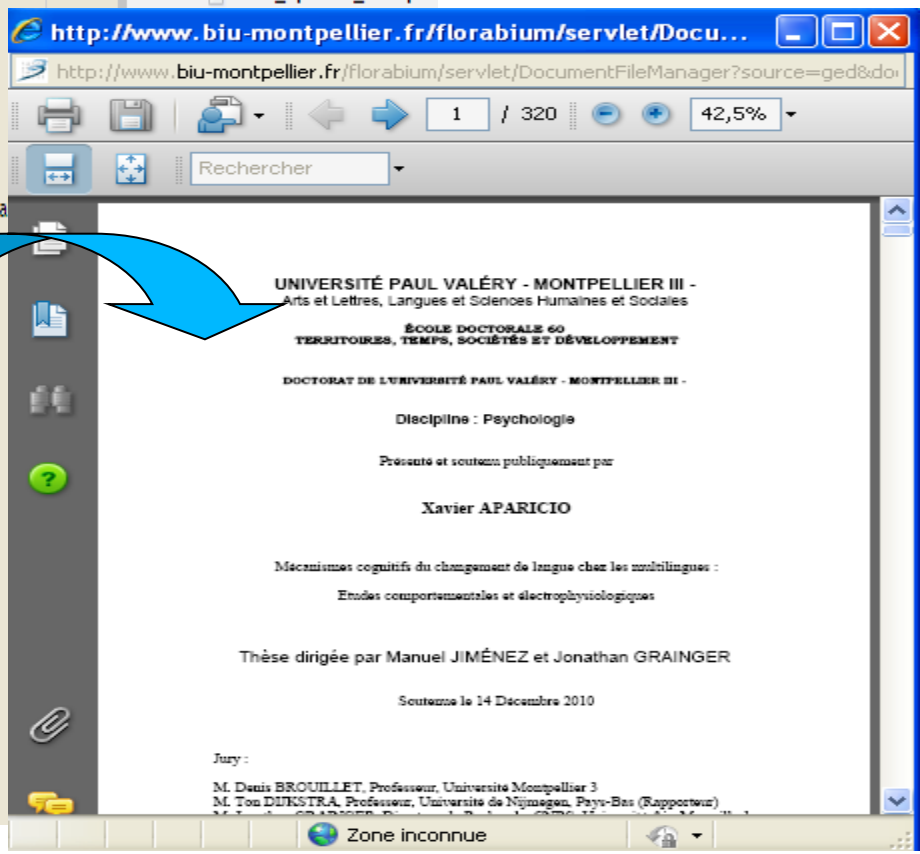
http://www.biu-montpellier.fr/florabium/servlet/Docu...
http://www.biu-montpellier.fr/florabium/servlet/DocumentFileManager?source=ged&do
1 / 320
42,5%
Rechercher
UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY - MONTPELLIER III -
Arts et Lettres, Langues et Sciences Humaines et Sociales
ÉCOLE DOCTORALE 60
TERRITOIRES, TEMPS, SOCIÉTÉS ET DÉVELOPPEMENT
DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY - MONTPELLIER III -
Discipline : Psychologie
Présenté et soutenu publiquement par
Xavier APARICIO
Mécanismes cognitifs du changement de langue chez les multilingues :
Etudes comportementales et électrophysiologiques
Thèse dirigée par Manuel JIMÉNEZ et Jonathan GRAINGER
Soutenue le 14 Décembre 2010
Jury :
M. Denis BROUILLET, Professeur, Université Montpellier 3
M. Ton DIJKSTRA, Professeur, Université de Nijmegen, Pays-Bas (Rapporteur)
Zone inconnue

4/ Diffusion : quelques idées reçues sur la mise en ligne des thèses

- ***Pour que ma thèse soit mise en ligne, je dois céder tous les droits à l'université.*** **FAUX**
  - Non, vous êtes l'auteur de la thèse, vous gardez tous vos droits ; l'université = hébergeur (version de soutenance)
  - Le choix du périmètre de diffusion n'est pas définitif (mais diffusion intranet obligatoire)

4/ Diffusion : quelques idées reçues sur la mise en ligne des thèses

- ***Une thèse en ligne n'est pas protégée contre le plagiat.*** **FAUX**
  - La visibilité d'une thèse rend le plagiat ou la contrefaçon plus faciles à démontrer (logiciels anti-plagiat : opérationnels si la source éventuelle est en ligne)
  - Un dépôt daté dans l'archive institutionnelle de l'université suffit pour prouver l'antériorité d'une œuvre

4/ Diffusion : quelques idées reçues sur la mise en ligne des thèses

- ***Il n'est plus possible ensuite de publier chez un éditeur commercial.*** **FAUX**
  - La mise en ligne peut être utile précisément pour trouver un éditeur (effet bénéfique de TEL)
  - La thèse soutenue à l'université est un document différent de la thèse remaniée pour publication. Sa mise en ligne n'est pas forcément interdite dans les contrats signés avec les éditeurs.
  - Si l'éditeur exige le retrait de la thèse d'Internet, il suffit d'écrire une lettre au service des études doctorales : diffusion restreinte à l'intranet

4/ Diffusion : quelques idées reçues sur la mise en ligne des thèses

- ***La thèse est en voie de publication, il est inutile de la mettre en ligne.*** **FAUX**
  - Une thèse en libre accès en ligne est toujours plus visible qu'une thèse publiée sous format papier.
  - Toujours vérifier les contrats proposés par les éditeurs et essayer de conserver le maximum de droits : les contrats ne stipulent pas forcément la cession des droits pour le numérique

4/ Diffusion : points de vigilance

- <u>Attention aux sollicitations directes</u>
  - Le cas des Editions universitaires européennes ou Presses académiques francophones (depuis 2010 : politique marketing très « agressive »)
  - …or, il n'y a pas vraiment de travail éditorial, les prix sont très élevés, le tirage « à la carte »
  - Marché tourné vers les auteurs (CV), non pas vers les lecteurs
- <u>La publication à compte d'auteur</u>
  - Pas de validation… peu de valeur ajoutée

Information et contacts

- Sites web d'information :
  - http://www.recherche.univ-montp3.fr
  - http://theses-en-ligne.fr/montpellier/
  - http://www.legifrance.gouv.fr/
  - http://eduscol.education.fr/internet-responsable
  - http://www.cfcopies.com/copie-pedagogique
- Contact pour les questions juridiques :

  SAJI : saji@univ-montp3.fr
- Contact pour le dépôt électronique :
  - theses_elect@univ-montp3.fr
  - Possibilité de prendre rdv avec Dominique Deslondes